



Objectifs de la formation

Le master « Biologie et écologie de la Conservation » est une formation dans le domaine de l'écologie animale. Ce parcours permet d'acquérir un ensemble de connaissances conceptuelles et méthodologiques dans le domaine de la biologie des organismes et de la conservation des espèces afin de répondre aux problèmes de notre siècle à savoir comment faire pour préserver et conserver notre biodiversité.

Elle a pour objectifs de donner les bases aux étudiants destinés à gérer les problèmes des populations animales dans leur environnement naturel. Elle vise à donner à l'étudiant une aptitude dans la surveillance des écosystèmes naturels et donc des compétences dans :

- la connaissance, la compréhension des écosystèmes et leur biodiversité
- la préservation des ressources naturelles (eau, air, sol, bio-ressources et énergie)
- l'identification et la mesure des différents types de perturbations puis proposition de solutions à même de réparer celles-ci.
- Etude des communautés et des populations dans leur milieu (écologie, biologie des populations) et de leur évolution (biologie évolutive).

La spécialité est bâtie sur un équilibre entre les approches théoriques et pratiques, aussi en parallèle aux méthodes de récolte de données pratiquées sur le terrain est associé un travail de laboratoire. A cet effet les structures d'accueil (Université de Tizi-Ouzou, Projet CNEPRU, projet PNR, Laboratoire de recherche, Partenariat) sont dotées de structures équipées pour mener convenablement les travaux de recherche. Le cursus de spécialité inclut l'organisation de stages de terrain, de durée courte ou plus longue, depuis des sessions de travaux pratiques d'une journée dans les environs immédiats de l'Université de Tizi-Ouzou, à des stages de longue durée dans d'autres wilayas (Batna, Jijel, El Tarf etc.). Le diplômé devra pouvoir analyser et proposer des solutions face aux transformations des milieux naturels (anthropisation) en termes d'étude et de conservation de la biodiversité dans les domaines de la gestion des écosystèmes naturels ou anthropisés, et du comportement animal, de l'écologie animale et de la conservation des espèces, d'autre part.

Profils et compétences métiers visés

Les parcours **Biologie de la Conservation** ont été construits pour les étudiants qui souhaitent se spécialiser dans les problématiques de la Conservation de la Biodiversité. Ces parcours regroupent les sciences animales et l'écologie. Ce parcours est destiné aux étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études pour une formation doctorale dans le domaine de l'Ecologie, de la Biodiversité et du développement durable. Il prépare aussi les étudiants à une carrière d'ingénieurs ou experts dans les disciplines de l'écologie et de l'environnement et ce afin d'apporter un savoir faire en Ecologie de la conservation aux niveaux des structures présentes dans toutes les wilayas du pays et ce afin de préserver et de conserver notre patrimoine naturel. Ils peuvent aussi occuper une place de choix comme ingénieurs de soutien à la recherche aussi bien dans les organismes de recherche, dans les parcs nationaux qu'à l'université.

Potentialités régionales et nationales d'employabilité des diplômés

Cette formation est destinée à préparer à l'exercice dans divers secteurs allant des postes techniques (voir Ecologie appliquée) à celui de futur enseignant chercheur.

L'étudiant diplômé pourra rejoindre :

- une formation doctorale en écologie (recherche fondamentale et recherche appliquée à la gestion des ressources vivantes et des écosystèmes, à la biologie de la conservation ...).
- entamer une carrière d'expert en conservation de la biodiversité et développement durable.
- entamer une carrière d'enseignant-chercheur (recherche fondamentale et/ou recherche appliquée) aptes à développer des axes de recherche en relation avec le secteur utilisateur (expertise scientifique en écologie : études d'impacts, identification d'indicateurs écologiques, diagnostics écologiques, plans de gestion et restauration ...)

- Ministère de l'enseignement supérieur
- Ministère de l'aménagement du territoire
- Ministère de l'agriculture
- collectivités locales,
- espaces protégés (parcs nationaux, zones humides d'importances internationales),
- Direction de l'environnement de wilaya
- bureaux d'études ...

